



Déclaration Environnementale Produit

(Synthèse)



Châssis vitré bois

Déclarant Association Technique des Fabricants de Blocs-Portes Techniques (ATF-BPT)

Unité fonctionnelle Assurer un cloisonnement vitré, et éventuellement, une fonction de résistance au feu* (entre E/EI30 et E/EI60), pour une durée de vie de référence (DVR) de 25 ans
*L'Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages précise la correspondance entre les classements européens (E, I) et les classements français (PF, CF)

Unité m² (surface du cloisonnement réalisé)

Date de publication 14.10.2013

Date de validité 13.10.2018



CONTEXTE & METHODOLOGIE

Le présent document est constitué d'extraits choisis de la Déclaration Environnementale Produit (DEP) « Châssis vitré bois » du 14 octobre 2013. Cette DEP est la huitième des 8 DEP réalisées par la société C4Ci pour l'ATF-BPT, conformément à la norme européenne EN 15804. Elle a fait l'objet d'une revue critique générale établie par le CSTB portant sur le cadrage de l'étude et les hypothèses de modélisation de l'Analyse de Cycle de Vie.



PRODUITS COUVERTS

La DEP « Châssis vitré bois » couvre l'ensemble des châssis vitrés bois dont les éléments sont fabriqués et commercialisés en France par les membres de l'association ATF-BPT.

Pour la société COMEC, cette DEP couvre les produits listés ci-dessous :



COMEC
L'EXPERTISE COUPE-FEU & ACOUSTIQUE

Cloisons vitrées :

Basique (sans P.V.), E30, EW30 et EI30, EI60





INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX NF EN 15804

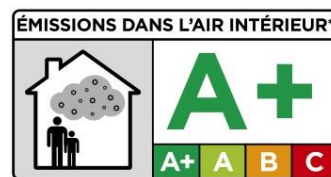
Indicateur	Valeur sur l'ensemble du cycle de vie	Unité
Indicateurs décrivant les impacts environnementaux		
➤ Réchauffement climatique	91,9	kg eq. CO₂ /UF
Appauvrissement de la couche d'ozone	0,00000851	kg eq. CFC 11
Acidification des sols et de l'eau	0,596	kg eq. SO ₂
Eutrophisation	0,131	kg eq. PO ₄ ³⁻
Formation d'ozone photochimique	0,0256	kg eq. éthène
Epuisement des ressources abiotiques – éléments	0,000288	kg eq. Sb
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	1040	MJ PCI
Pollution de l'air	19900	m ³
Pollution de l'eau	339	m ³
Indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	35,1	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	408	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	443,1	MJ/UF
➤ Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	1280	MJ/UF
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	19,4	MJ/UF
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	1299,4	MJ/UF
Indicateurs décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau		
Utilisation de matière secondaire	0,00808	kg/UF
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	0	MJ/UF
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0	MJ/UF
Utilisation nette d'eau douce	198	m ³ /UF
Autres informations environnementales décrivant les catégories de déchets		
Déchets dangereux éliminés	0,175	kg/UF
➤ Déchets non dangereux éliminés	64,2	kg/UF
Déchets radioactifs éliminés	0,00391	kg/UF
Autres informations environnementales décrivant les flux sortants		
Composants destinés à la réutilisation	0,000103	kg/UF
Matériaux destinés au recyclage	0,000103	kg/UF
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	0,000103	kg/UF
Energie fournie à l'extérieur	0,485	MJ/UF

Notes : La version complète de cette DEP présente les résultats détaillés par étapes du cycle de vie. Les 3 indicateurs mis en avant sont considérés comme principaux



INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR

Des essais de mesure des émissions de substances volatiles sur produits de construction solides selon la norme NF EN ISO 16000-9 (2006) ont été réalisés par l'Institut Technologique FCBA pour l'ATF-BPT. D'après les résultats de ces essais collectifs (Rapports d'essais FCBA n°402/12/1008C/1à8 et n°402/12/1008C/9et10) et les essais individuels réalisés par les membres de l'ATF-BPT, la classe affichée pour les produits couverts par la présente DEP varie de A à A+ (suivant le Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et l'Arrêté du 19 avril 2011).



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Exemple d'étiquette >



Pour télécharger les 8 DEP en version complète
- rendez-vous sur <http://www.batibois.org/blocs-portes-techniques/#4>
- ou scannez le flash-code

